



AVIS PUBLIC

APPELS D'OFFRES
CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE FONDATIONS AINSI QUE LA FOURNITURE
ET L'INSTALLATION DE DEUX ABRIS DE TYPE « DÔME »
ET
RÉFECTION RUES BORNAIS, CORMIER, DAHLIAS ET TOUSIGNANT / P21-1215-00

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire recevoir des soumissions pour deux projets, soit pour la conception et la construction de fondations ainsi que la fourniture et l'installation de deux abris de type « dôme » sur le site du nouveau garage municipal et pour la réfection de la voirie pour les rues Bornais, Cormier, Dahlias et Tousignant, pour un total d'environ 1200 mètres linéaires, le tout tel que détaillés aux devis préparés à cette fin.

Les documents complets d'appel d'offres, pourront être obtenus sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à compter du présent avis d'appel d'offres et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires à cette fin.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Réfection rues Bornais, Cormier, Dahlias et Tousignant - P21-1215-00** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **21 juin 2021 à 10 h** et elles seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 05**.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Conception et construction de fondations ainsi que la fourniture et l'installation de deux abris de type « dôme »** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **21 juin 2021 à 10 h 30** et elles seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 35**.

Toute soumission pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur, d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission incluant les taxes tel que décrit dans l'avis aux soumissionnaires. Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être émis par un assureur détenant un permis d'assureur ou une firme reconnue spécialisée dans l'émission de cautionnement

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute obligation ou responsabilité envers les soumissionnaires. Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour la préparation de sa soumission.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 2 juin 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier